* **PEDRO II** (Jean-Charles-Léopold-Salvador-Bibiano-Francisco-Xavier DO Paula-Leocadeo-Michel-Rafael-Gonzago DE ALCANTARA, dom), empereur du Brésil. — En novembre 1874, il dut faire réprimer par l'intervention de l'armée des troubles qui éclatèrent dans les provinces de Parahyba et de Pernambuco, et que le clergé avait provoqués en excitant le peuple contre les francs-maçons. Au mois de mai 1875, le ministère ayant donné sa démission, il appela le duc de Caxias à former un nouveau cabinet. A cette époque, le docteur Tejedor se rendit au Brésil comme plénipotentiaire de la république Argentine, afin de négocier la délimitation des frontières du Paraguay. Au mois de décembre de cette même année, dom Pedro adhéra à la convention faite à Saint-Pétersbourg par le congrès internationnal de télégraphie. Au mois de mars 1876, il entreprit un grand voyage et laissa, pendant son absence, la régence de l'empire à sa fille. Il se rendit d'abord aux Etats-Unis, où il visita l'Exposition universelle de Philadelphie. De là, il gagna l'Europe, qu'il parcourut presque entièrement. Il séjourna successivement en Angleterre, en Belgique, en Allemagne, en France, en Italie, en Espagne, etc. Partout il s'attacha à fréquenter les érudits et les savants, à se rendre compte des progrès des sciences et des lettres. A Paris, il assista à des séances de l'Académie française, de l'Académie des sciences, dont il est membre correspondant depuis 1875, et de la Société de géographie, dont il fait également partie. Il est retourné au Brésil vers la fin de 1877.

PÉE-SUR-NIVELLE (SAINT-), bourg de France (Basses-Pyrénées), cant. d'Ustarits, arrond. et à 20 kilom. de Bayonne, sur la rive droite de la Nivelle; pop. aggl., 380 hab. — pop. tot., 2,532 hab.

* **PÉGOT** s. m. — Légère couche de matière gluante qui enveloppe les fromages de Roquefort.

PÉGOULIÈRE s. f. (pé-gou-liè-re — du provençal *pega*, poix). Sentier dans un bois de pins, dans le midi de la France. ‖ On écrit aussi PÉGULLIÈRE.

* **PEIGNE** s. m. — Anat. Membrane vasculaire fixée sur le nerf optique et s'étendant plus ou moins dans la chambre de l'œil.

PEIGNERIE s. f. (pè-gne-rî; *gn* mll. — rad. *peigner*). Industrie du peignage des matières textiles.

PEINTELÉ, ÉE adj. (pain-te-lé). Qui a les couleurs variées de la pintade : *Faisan* PEINTELÉ.

* **PEINTURE** s. f. — Encycl. *Peinture sur verre*. V. VITRAIL, au tome XV du *Grand Dictionnaire*.

PEITHO s. f. (pé-i-to — gr. *Peithô*, la Persuasion). Astron. Planète télescopique, découverte en 1872 par M. Luther.

PÉKINADE s. f. (pé-ki-na-de — de *Pékin*, nom de ville). Comm. Etoffe pour ameublement, qu'on tire de la Chine.

* **PELAGE** s. m. — Ecroûtement superficiel du sol, pour détruire la végétation.

Pèlerinages (LE DOSSIER DES), par Paul Parfait. V. DOSSIER, dans ce *Supplément*.

PÈLERINER v. n. ou intr. (pè-le-ri-né — rad. *pèlerin*). Aller en pèlerinage.

PÉLICANITE s. f. (pé-li-ka-ni-te). Minér. Sorte d'argile qui paraît être produite par l'altération du feldspath, et qui se trouve dans le gouvernement de Kiev.

* **PÉLIGOT** (Eugène-Melchior), chimiste. — Il a fait partie en 1876 de la commission chargée de préparer l'organisation de l'Institut agricole, où il occupe une chaire de chimie analytique (octobre 1876), et il a été nommé en 1877 président de l'Académie des sciences. Outre des mémoires et des communications faites à cette Académie, on lui doit un ouvrage important : le *Verre, son histoire, sa fabrication* (1876, in-8°).

PÉLISSIER (Philippe-Xavier), général et homme politique français, frère du général Pélissier, duc de Malakoff, né à Maromme (Seine-Inférieure) en 1812. Il entra en 1832 à l'Ecole polytechnique, d'où il sortit avec le grade de sous-lieutenant pour passer à l'Ecole d'application, qu'il quitta en 1836 avec le grade de lieutenant. En 1840, il fut fait capitaine, entra dans l'artillerie de marine, fut nommé commandant (1852) et attaché à l'état-major de son frère (1854), avec lequel il fit la campagne de Crimée. En 1855, il fut nommé lieutenant-colonel, puis colonel en 1856, général de brigade en 1861, fut pourvu des fonctions d'inspecteur général de l'artillerie et des forges, fonderies et arsenaux de la marine. Pendant la guerre de 1870-1871, il prit part à la défense de Paris, fut blessé à Nogent-le-Rotrou et fut nommé général de divison.

Après la cessation des hostilités, il renonça au service actif, se retira dans ses terres de la Haute-Marne, fut élu conseiller général et nommé président du conseil en 1875. L'année suivante, il fut élu sénateur par les électeurs de la Haute-Marne, et il a pris place sur les bancs du centre gauche. Le sort l'a désigné parmi les sénateurs renouvelables en 1879.

PELLE DE LIXA s. m. (pèl-lé-dé-li-ksa — mots portugais signif. *peau de poisson*). Pathol. Espèce de variole confluente qui règne au Brésil.

* **PELLEGRUE**, village de France (Gironde), ch.-l. de cant., arrond. et à 20 kilom. N.-E. de La Réole; pop. aggl., 310 hab. — pop. tot., 1,622 hab.

PELLEPORT-BURÈTE (vicomte Charles DE), homme politique français, né à Bordeaux en 1827. Fils d'un général du premier Empire, il fut nommé sous-préfet d'Argelès en 1853 et conseiller de préfecture de la Gironde en 1863. Lorsque, en 1874, M. Fourcand fut destitué de ses fonctions de maire de Bordeaux par le ministère de Broglie, ce fut M. Pelleport-Burète qui fut appelé à le remplacer; mais il donna sa démission quand le pouvoir fut remis aux mains d'un ministère républicain.

Aux élections sénatoriales du 30 janvier 1876, il fut porté, avec MM. Hubert-Delisle, Guestier et Bonnet, sur la liste de l'Union conservatrice, patronnée par le préfet Pascal; il fut élu sénateur de la Gironde au troisième tour de scrutin, le deuxième sur quatre, par 388 voix, sur 672 électeurs. Il fait partie de la droite au Sénat, et il n'a pas manqué de voter pour toutes les mesures qui pouvaient contribuer au renversement de la République.

* **PELLERIN** (LE), bourg de France (Loire-Inférieure), ch.-l. de cant., arrond. et à 28 kilom. S.-E. de Paimbœuf, sur un coteau de la rive gauche de la Loire; pop. aggl., 1,008 hab. — pop. tot., 1,794 hab.

PELLET (Eugène-Antoine-Marcellin), journaliste et homme politique français, né à Saint-Hippolyte-du-Fort (Gard) en 1849. Après avoir fait ses études de droit à Paris, M. Marcellin Pellet s'attacha au barreau de la capitale. Pendant la guerre de 1870, il combattit dans les rangs de l'armée de la Loire et fut fait prisonnier à la bataille du Mans. En 1876, M. Cazot, député du Gard, dont il était secrétaire, patronna sa candidature au Vigan et réussit à le faire élire. M. Marcellin Pellet prit place à la Chambre sur les bancs de l'Union républicaine et fut un des 363 qui protestèrent contre la dissolution. Il a été réélu le 14 octobre 1871. M. Marcellin Pellet a collaboré au journal la *Cloche*, à l'*Indépendant*, à l'*Avenir*, à la *République du Midi*, au *Gard républicain*. Il a publié : *Elysée Loustalot et les révolutions de Paris* (1871) et les *Actes des apôtres* ou la *Presse royaliste en 1789* (1872), ouvrage faisant partie de l'*Encyclopédie de la Révolution française*.

* **PELLETAN** (Pierre-Clément-Eugène), écrivain et homme politique français. — A l'Assemblée nationale, il prit rarement part aux discussions, mais il vota constamment avec la gauche républicaine, notamment pour M. Thiers le 24 mai 1873, contre toutes les propositions faites par le gouvernement de combat, pour la liberté des enterrements, contre l'église du Sacré-Cœur, le septennat, la loi des maires, le cabinet de Broglie, pour la constitution du 25 février 1875, contre la loi sur l'enseignement supérieur, etc. En novembre 1874, le *Journal de Paris* ayant insinué que sous l'Empire M. Eugène Pelletan « s'estimait trop heureux de pouvoir acquitter ses dettes avec l'argent de Chantilly, » le député des Bouches-du-Rhône protesta énergiquement contre cette allégation calomnieuse. « La sixième chambre, écrivit-il, m'avait condamné sous l'Empire à trois mois de prison et à 2,000 francs d'amende pour l'article la *Liberté comme en Autriche;* mais ce n'est pas l'argent de Chantilly qui a payé cette amende, c'est la vente aux enchères de ma bibliothèque. Ni de près, ni de loin, ni directement, ni indirectement je n'ai jamais eu de relations avec M. le duc d'Aumale ou tout autre prince de sa famille. » Lors des élections sénatoriales (30 janvier 1876), M. Eugène Pelletan fut porté par les républicains candidat dans les Bouches-du-Rhône. Il signa une profession de foi avec MM. Esquiros et Challemel-Lacour et fut élu sénateur le premier sur trois. Au Sénat, il est allé siéger à l'extrême gauche, et il a appuyé la politique suivie par la majorité de la Chambre des députés. Après la résurrection du gouvernement de combat, il s'associa à la protestation des gauches et vota, le 22 juin 1877, contre la dissolution de la seconde Chambre. Pendant un voyage qu'il fit dans les Bouches-du-Rhône au mois d'octobre suivant, M. Pelletan se vit en butte, à Aix, aux insultes du commissaire central, qui le suivit en plein jour, sans le quitter d'une minute. Il écrivit ce qui venait de se passer au président du Sénat, comme au gardien naturel de la dignité des sénateurs; mais le ministre de l'intérieur, M. de Fourtou, ne tint pas compte des représentations qui lui furent faites et maintint en exercice un agent qui était le fidèle exécuteur de son genre de politique. Après la réélection par le pays d'une énorme majorité républicaine, M. Pelletan repoussa l'ordre du jour Kerdrel, relatif à la nomination d'une commission d'enquête par la Chambre des députés. Il a prononcé deux discours fort remarquables, l'un sur la loi du colportage (février 1878), l'autre sur l'amnistie des délits de presse (mars 1878). Outre les ouvrages que nous avons cités, il a publié : la *Femme au* XIXe *siècle* (1869, in-8°); *Lamartine* (1869, in-18); *Décadence de la monarchie française* (1872, in-12); *le 4 septembre devant l'enquête* (1874, in-4°), livre très-curieux, particulièrement en ce qui touche la conduite des bonapartistes lors de l'effondrement de l'Empire; la *Candidature officielle* (1876, in-18); *Elisée, voyage d'un homme à la recherche de lui-même* (1877, in-12); *Royan, la naissance d'une ville* (1877, in-12); *Jarousseau, le pasteur du désert* (1877, in-12), réédition du *Pasteur du désert*, publié en 1855. Ces deux derniers ouvrages ont fait décerner à M. Pelletan par l'Académie française, au mois d'août 1877, le prix Marcelin Guérin, en partage avec M. Capmas.

PELLETAT s. m. (pè-le-ta — rad. *pelleter*). Pêche. Ouvrier employé au déchargement de la morue salée.

* **PELLETEUR** s. m. — Ouvrier qui travaille à la pelle.

* **PELLISSIER** (Victor), général et homme politique français. — Il est né à Mâcon en 1811. Il prit fréquemment la parole à l'Assemblée nationale, où il était un des députés de Saône-et-Loire, particulièrement sur les questions relatives à l'organisation de l'armée, à la loi des cadres, à la Légion d'honneur, au service militaire des Français domiciliés en Algérie, etc., et se prononça, en juillet 1873, en faveur de l'organisation des aumôniers militaires. Au mois de novembre suivant, le général Pellissier vota contre le septennat. Il se prononça ensuite contre la loi des maires, le cabinet de Broglie (16 mai 1874), pour les propositions Périer et Maleville, la constitution du 25 février 1875 et vota généralement avec la gauche. Après la dissolution de l'Assemblée nationale, il posa sa candidature à la Chambre des députés dans la première circonscription de Mâcon, mais il échoua, le 20 février 1876, contre M. Margue, républicain d'une nuance plus avancée, et il a vécu depuis lors dans la retraite.

PÉLOCONITE s. f. (pé-lo-ko-ni-te). Minér. Substance d'un brun noir, renfermant du cuivre et trouvée à Remolinos, dans le Chili.

PÉLOHÉMIE s. f. (pé-lo-é-mî — du gr. *pêlos*, boue; *haima*, sang). Art vétér. Affection des animaux, dans laquelle le sang est épais et d'une couleur foncée.

PÉLOGÈNE adj. (pé-lo-jè-ne — du gr. *pêlos*, limon; *genês*, engendré). Minér. Qui se forme dans les couches argileuses.

PELON s. m. (pe-lon). Rafle de l'épi de maïs, dans l'Aunis.

PELTEREAU-VILLENEUVE (René-Armand), homme politique français, né à Châteaurenault (Indre-et-Loire) en 1806. Il étudia le droit à Paris, se fit inscrire comme avocat et devint successivement juge auditeur à Reims (1829), substitut (1830), puis procureur du roi à Châlons (1836). Ayant épousé la fille du directeur de l'usine métallurgique de Donjeux, dans la Haute-Marne, il donna sa démission de procureur du roi en 1838, alla habiter auprès de son beau-père et, dès l'année suivante, il prit la direction de l'usine. En 1842, M. Peltereau-Villeneuve fut élu, comme libéral, député de l'arrondissement de Vassy et réélu en 1846. Il devint en outre, en 1844, membre du conseil général de la Haute-Marne et président de ce conseil en 1846. Ayant oublié ses idées libérales pour appuyer complétement la politique de M. Guizot, M. Peltereau-Villeneuve dut rentrer dans la vie privée lors de la chute de Louis-Philippe. Il vécut à l'écart de la politique active sous la République et se borna, sous l'Empire, à redevenir membre, puis vice-président du conseil général. Elu député de la Haute-Marne le 8 février 1871, par 24,172 voix, M. Peltereau-Villeneuve alla siéger à droite, dans le groupe des monarchistes orléanistes. Il prit une part très-fréquente aux débats de la Chambre, devint membre de la commission des grâces, des commissions de budget, etc., demanda la validation de l'élection des princes d'Orléans et s'occupa d'une façon toute particulière des questions algériennes, sur lesquelles il fit de nombreux rapports. M. Peltereau-Villeneuve vota pour la paix, les prières publiques, l'abrogation des lois d'exil, le pouvoir constituant, la proposition Rivet, contre le retour de l'Assemblée à Paris, pour le maintien de l'état de siége, etc. Après avoir contribué à renverser M. Thiers du pouvoir (24 mai 1873), le député de la Haute-Marne appuya avec ardeur la politique du gouvernement de combat et vota toutes les mesures de réaction. Après l'échec des tentatives de restauration monarchique, il se prononça pour le septennat, pour la loi des maires, contre les propositions Périer et Maleville, contre la constitution du 25 février 1875, pour la loi sur l'enseignement supérieur, etc. Candidat des droites au Sénat inamovible, il échoua. Il éprouva un nouvel échec dans la Haute-Marne, où il posa également sa candidature au Sénat (30 janvier 1876), et il rentra alors dans la vie privée.

* **PÉLUSSIN**, bourg de France (Loire), ch.-l. de cant., arrond. et à 44 kilom. E. de Saint-Etienne; pop. aggl., 1,360 hab. — pop. tot., 3,590 hab.

PELVI-PÉRITONITE s. f. (pèl-vi-pé-ri-to-ni-te — du lat. *pelvis*, bassin, et de *péritonite*). Pathol. Inflammation du péritoine et du bassin.

PELVITOMIE s. f. (pèl-vi-to-mî — du lat. *pelvis*, bassin, et du gr. *tomê*, section). Chir. Section du pubis à droite et à gauche de la symphyse, en dedans ou en dehors des trous sous-pubiens. ‖ On dit aussi PÉLYCOTOMIE.

PENA, nom d'une très-ancienne famille de la Provence. On rattache à cette famille : Hugues DE PENA, poëte du XIIIe siècle, accueilli avec faveur à la cour de Charles d'Anjou, roi de Naples, couronné poëte par la reine Béatrix et décédé en 1280. — Jean PENA, né en Provence vers 1528 ou 1530, célèbre au XVIe siècle par ses connaissances étendues dans les belles-lettres et en mathématiques, devenu, en 1556, professeur de mathématiques au Collége royal (Collége de France), décédé le 23 août 1558 ou 1568. Jean Pena avait enseigné au collége de Presles en même temps que Ramus. On a de lui des *Euclidis rudimenta musices*, en grec et en latin, et une traduction latine, avec le texte grec, des trois livres des *Sphériques* de Théodore Triptolite (Paris, 1558, in-4°). — Antoine PENA, conseiller au parlement de Provence en 1564. — Mme de Sévigné, femme du chevalier de ce nom, née Isabelle PENA, et son frère, Gabriel PENA, seigneur de Saint-Pons, qui figure comme témoin, le 15 février 1655, à l'acte de mariage de sa nièce, la célèbre comtesse de La Fayette, appartiennent à cette famille.

PÉNALEMENT adv. (pé-na-le-man — rad. *pénal*). En matière pénale; au point de vue pénal : *Etre civilement et* PÉNALEMENT *responsable*.

PENCATITE s. f. (pain-ka-ti-te). Minér. Carbonate hydraté de calcium et de magnésium.

PENCHET s. m. (pan-chè). Bot. Nom du coquelicot, dans le département de l'Oise. ‖ On dit aussi PENCHOT.

* **PENDILLON** s. m. — Petite pendeloque : *Collier orné de* PENDILLONS.

* **PENGUILLY L'HARIDON** (Octave), peintre. — Il est mort à Paris en 1870.

* **PENMARCH**, bourg de France (Finistère), cant. de Pont-l'Abbé, arrond. et à 29 kilom. S.-O. de Quimper; pop. aggl., 217 hab. — pop. tot., 2,641 hab.

PENNATIFIDE adj. (penn-na-ti-fi-de — du lat. *pennatus*, penné; *findere*, fendre). Bot. Se dit d'une feuille pennée dont chaque moitié est découpée en lobes aigus.

PENNATIFOLIÉ, ÉE adj. (pènn-na-ti-fo-lié — du lat. *pennatus*, penné; *folium*, feuille). Bot. Se dit d'une plante qui a des feuilles pennées.

PENNATILOBÉ, ÉE adj. (pènn-na-ti-lo-bé — du lat. *pennatus*, penné, et de *lobé*). Bot. Se dit des feuilles qui diffèrent des pennatifides en ce sens que les lobes sont arrondis, larges et peu nombreux.

PENNATIPARTI, ITE adj. (pènn-na-ti-par-ti, i-te — du lat. *pennatus*, penné; *partitus*, divisé). Bot. Se dit d'une feuille pennée dont chaque moitié est découpée en lobes dont les sinus atteignent presque la nervure moyenne.

PENNATISÉQUÉ, ÉE adj. (pènn-na-ti-sé-ké — du lat. *pennatus*, penné; *secare*, couper). Bot. Se dit de feuilles qui diffèrent des pennatipartites en ce que les lobes s'étendent jusqu'à la nervure moyenne.

* **PENNE**, bourg de France (Lot-et-Garonne), ch.-l. de cant., arrond. et à 10 kilom. E. de Villeneuve; pop. aggl., 1,272 hab. — pop. tot., 2,520 hab.

* **PENNES** (LES), bourg de France (Bouches-du-Rhône), cant. de Gardanne, arrond. et à 24 kilom. d'Aix; pop. aggl., 716 hab. — pop. tot., 2,015 hab.

PÉNOMBRÉ, ÉE adj. (pé-non-bré — rad. *pénombre*). Néol. Qui est dans la pénombre. ‖ On a dit aussi PÉNOMBREUX, EUSE.

Pensée (LA), bas-relief de marbre, par M. Henri Chapu, décorant le tombeau de Mme d'Agoult (Daniel Stern). Une femme, tranquillement assise, les jambes croisées, écarte lentement, par un geste plein de dignité, les longs voiles qui importunent son front rêveur et dirige vers le ciel ses regards pénétrants. Telle est la *Pensée*, telle est l'allégorie que M. Chapu a eu l'heureuse idée de choisir pour orner le tombeau de la vaillante femme qui a écrit l'*Essai sur la liberté*. Cette figure, sévère et charmante, s'enlève sur un fond uni, où se lisent les titres des principaux ouvrages de Mme d'Agoult; à un plan plus reculé, sur un haut piédestal, se dresse la statue de Gœthe, qui fut un des init ateurs de Daniel Stern.

Ce bas-relief, qui, avec la statue de *Berryer*, exposée la même année par M. Chapu, a valu à cet artiste la grande médaille d'honneur du Salon, est une œuvre pleine de sérénité, d'ampleur et d'élégance. « Pour la conception de ce bas-relief allégorique, a dit M. Lafenestre, l'artiste avait de grands écueils à éviter : la banalité d'abord, l'obscurité ensuite! A tout prix, il fallait fuir cette antique figure d'école qui s'accoude, suivant la formule, devant un globe et un livre... Le geste simple et calme de la *Pensée* de M. Chapu se développe avec une paisible majesté qui a permis au sculpteur de donner à sa figure une beauté de formes vraiment antique par sa force et par sa noblesse. De la délicate jeune fille qui représente la *Jeunesse*, dans le monument consacré à Henri Regnault, à la vigoureuse femme qui personnifie la *Pensée*, il y a toute la différence du printemps à l'été. Le style de M. Chapu, fortifié et agrandi, rappelle, en certaines parties, par exemple dans le torse, le plus beau style de la Grèce. » Suivant M. Paul de Saint-Victor, « cette statue tumulaire de la *Pensée* n'est pas d'une valeur égale à celle du monument de Henri Regnault; son originalité est fort contestable; elle rappelle, par la ligne initiale de l'attitude, le mouvement de la tête, le rhythme du geste, la figure de la *Liberté* qui, dans le fronton du Panthéon, assise aux pieds de la *Patrie*, lui offre des couronnes que celle-ci distribue. Que ce soit le hasard d'une rencontre ou l'emploi d'une réminiscence, l'analogie est frappante. Mais il faut reconnaître que M. Chapu a singulièrement perfectionné la figure de David d'Angers. Sa *Pensée* est d'un style plus noble, d'un modelé plus pur, d'un tour de cou plus souple et plus fier, d'un ajustement plus ample et plus fin. Il est fâcheux seulement que le bras qu'elle élève pour soulever son long voile soit moins beau que celui qu'elle laisse pendre le long de son corps. La composition générale prête aussi à quelques critiques : les deux livres posés au bas du tombeau, et qui portent les titres de *Marc-Aurèle* et de *Spinoza*, me paraissent un escabeau bien glorieux pour la mémoire d'une femme qui fut sans doute un très-noble esprit, mais qu'on exagérait en la rapprochant de génies d'un ordre si haut. Je voudrais voir aussi effacer de la paroi du monument les titres des livres de Daniel Stern, qui la remplissent tout au long; un ou deux au plus suffisaient. Il ne faut pas qu'une inscription funéraire fasse jamais songer à une réclame de librairie. Je retrancherais encore le petit cippe gravé sur le fond, qui porte une statuette de Gœthe, en longue redingote. Cette figurine minuscule, si bourgeoisement costumée, jure avec la Muse idéale et solennellement drapée qu'elle surmonte. Elle aurait mieux été à sa place posée en serre-papiers sur la table de l'écrivain que sur la façade de son mausolée. » C'est au vu du modèle en plâtre exposé en 1877 par M. Chapu que ces critiques ont été formulées; l'artiste a simplifié et amélioré son œuvre en l'exécutant en marbre.

Pensées ou **Réflexions morales** de l'empereur Marc-Aurèle. V. A SOI-MÊME, au tome Ier du *Grand Dictionnaire*, page 753.

PENSIVITÉ s. f. (pan-si-vi-té). Néol. Etat d'une personne pensive.

PENSOTTER v. n. (pan-so-té — dimin. de *penser*). Penser mesquinement.

PENTABROMOTHYMOL s. m. (pain-ta-bro-mo-ti-mol). Chim. Composé dérivé du thymol par la substitution de cinq atomes de brome à cinq atomes d'hydrogène. Ce produit de substitution est étudié et décrit au mot THYMOL, tome XV du *Grand Dictionnaire*, page 174.

PENTACARBURE s. m. (pain-ta-kar-bu-re — du gr. *pente*, cinq, et de *carbure*). Chim. Hydrogène carboné liquide qu'on obtient, par compression, du gaz de l'éclairage.

PENTACHLOROTHYMOL s. m. (pain-ta-klo-ro-ti-mol). Chim. Composé qui résulte de la substitution de cinq atomes de chlore à cinq atomes d'hydrogène dans le thymol. Il est étudié et décrit au mot THYMOL, tome XV du *Grand Dictionnaire*, page 174.

PENTACOQUE adj. (pain-ta-ko-ke — du gr. *pente*, cinq, et de *coque*). Bot. Qui est composé de cinq coques.

PENTADELPHIE s. f. (pain-ta-dèl-fî — rad. *pentadelphe*). Bot. Classe de plantes dont les étamines sont réunies en cinq faisceaux.

PENTALPHA s. m. (pain-tal-fa — mot gr. formé de *pente*, cinq, et de *alpha*). Antiq. Sorte de sceau magique sur lequel était figurée une étoile à cinq pans, formée d'un pentagone dont les côtés servaient de base à des triangles figurant des alphas.

* **PENTIÈRE** s. f. — Pente d'une montagne.

PENTLANDITE s. f. (pain-tlan-di-te). Minér. Sulfure de fer et de nickel, trouvé dans certaines roches en Norvége, en Ecosse, etc.

* **PENVENAN**, bourg de France (Côtes-du-Nord), cant. de Tréguier, arrond. et à 20 kilom. N.-E. de Lannion, au bord de la Manche; pop. aggl., 461 hab. — pop. tot., 3,257 hab.

* **PÉPINIÈRE** s. f. — *Pépinière volante*, Trou dans lequel on sème des graines d'arbres, pour les reprendre et les transplanter quand elles ont pris un peu de développement.

PÉPONITE s. f. (pé-po-ni-te). Minér. Variété d'asbeste trouvée à Schwazenberg (Saxe).

PEPTOGÈNE adj. (pè-pto-jè-ne — du gr. *peptos*, digéré; *gennaô*, je produis). Qui augmente la production de la pepsine et rend ainsi la digestion plus facile.

PEPTOLITE s. f. (pé-pto-li-te). Minér. Corps analogue à la praséolite et à d'autres altérations de la cordiérite.

PEPTONIFICATION s. f. (pè-pto-ni-fi-ka-si-on — rad. *peptone*). Chim. Transformation en peptone.

PEPTONIFIER v. a. ou tr. (pè-pto-ni-fié — rad. *peptone*). Chim. Transformer en peptone.

PÉRACÉPHALE adj. et s. (pé-ra-sé-fa-le). Se dit d'un monstre double acéphalien.

PÉRACÉPHALIE s. f. (pé-ra-sé-fa-lî). Monstruosité des péracéphales.

* **PÉRAY (SAINT-)**, ville de France (Ardèche), ch.-l. de cant., arrond. et à 14 kilom. S. de Tournon, près de la rive droite du Rhône; pop. aggl., 1,762 hab. — pop. tot., 2,815 hab.

PERBROMOQUINONE s. f. (pèr-bro-mo-ki-no-ne). Chim. Syn. de TÉTRABROMOQUINONE.

PERCE-MEMBRANE s. m. (pèr-se-man-bra-ne). Chir. Instrument pour percer les membranes du fœtus pendant l'accouchement.

PERCEPT s. m. (pèr-sèp — rad. *perception*). Philos. Ebauche de perception, acte de la sensibilité réduit à son degré le plus faible.

PERCEPTEUR, TRICE adj. (pèr-sè-pteur, tri-se — du lat. *perceptor*, même sens). Qui perçoit : *Organes* PERCEPTEURS *des sensations*.
— s. f. Femme d'un percepteur des contributions.

PERCEPTIVITÉ s. f. (pèr-sè-pti-vi-té — rad. *perceptif*). Qualité de ce qui est propre à produire la perception.

PERCETTE s. f. (pèr-sè-te — rad. *percer*). Nom de la vrille, dans plusieurs départements.

PERCHROMIQUE adj. (pèr-kro-mi-ke — du préf. *per*, et de *chromique*). Chim. Se dit d'un acide obtenu par l'action de l'eau oxygénée sur le bichromate de potasse.

* **PERCUTANT, ANTE** adj. — *Fusée percutante*, Fusée qui s'enflamme par le choc et qui communique le feu à une bombe, à un obus, etc.

* **PERCY**, bourg de France (Manche), ch.-l. de cant., arrond. et à 26 kilom. de Saint-Lô; pop. aggl., 463 hab. — pop. tot., 2,850 hab.

PERCYLITE s. f. (pèr-si-li-te). Minér. Oxychlorure de plomb et de cuivre hydraté, trouvé avec l'or de la Sonora, sous forme de petits cubes bleu de ciel.

* **PERDIGUIER** (Agricole), homme politique et écrivain français. — Il est mort à Paris en mars 1875.

Père Duchêne (LE), journal publié sous la Commune de Paris de 1871. V. DUCHÊNE (le Père).

* **PÈRE-EN-RETZ (SAINT-)**, bourg de France (Loire-Inférieure), ch.-l. de cant., arrond. et à 11 kilom. S. de Paimbœuf; pop. aggl., 890 hab. — pop. tot., 2,954 hab.

PÉRÉGRINANT s. m. (pé-ré-gri-nan — rad. *pérégriner*). Celui qui se livre à des pérégrinations.

* **PEREIRE** (Jacob-Émile), banquier français. — Il est mort à Paris en janvier 1875.

PÉREIRINE s. f. (pé-ré-ri-ne — rad. *pereira*). Chim. Substance amère basique, tirée de l'écorce d'une apocynée dont le nom indigène est *pao pereira*.

PERENCHIES, bourg de France (Nord), cant. de Quesnoy-sur-Deule, arrond. et à 10 kilom. de Lille; pop. aggl., 1,667 hab. — pop. tot., 2,098 hab.

PERFORAGE s. m. (pèr-fo-ra-je — rad. *perforer*). Action de perforer.

PÉRIARTÉRITE s. f. (pé-ri-ar-té-ri-te — du préf. *péri*, et de *artérite*). Pathol. Inflammation des tissus extérieurs des artères.

PÉRIARTICULAIRE adj. (pé-ri-ar-ti-ku-lè-re — du préf. *péri*, et de *articulaire*). Anat. Qui est situé autour d'une articulation.

PÉRICLITANT, ANTE adj. (pé-ri-kli-tan, an-te — rad. *péricliter*). Qui périclite.

PÉRICORNÉAL, ALE adj. (pé-ri-kor-né-al, a-le — du préf. *péri*, et de *cornée*). Anat. Qui est autour de la cornée. ‖ On dit aussi PÉRIKÉRATIQUE.

* **PÉRIER** (Auguste-Casimir-Victor-Laurent), publiciste et homme d'Etat. — Il est mort à Paris le 5 juillet 1876. Après le rejet par l'Assemblée nationale de la proposition relative à l'organisation des pouvoirs publics (23 juillet 1874), M. Casimir Périer vota la proposition Maleville, qui eut le même sort. Sans se laisser décourager par son échec, il poursuivit activement des négociations avec des membres du centre droit pour les amener à l'idée de voter une constitution qui pût rallier à la fois les républicains et les conservateurs, et il contribua puissamment à l'adoption de l'amendement Wallon, puis à celle de la constitution du 25 février 1875. M. Casimir Périer vota contre la loi sur l'enseignement supérieur, qui sacrifiait les droits de l'Etat aux exigences toujours croissantes du cléricalisme. Au mois de décembre 1875, il fut élu sénateur à vie au deuxième tour de scrutin, le dix-septième, par 347 voix. Dans une circulaire qu'il adressa peu après à ses anciens électeurs de l'Aude, il leur rappela que, par raison, il s'était rallié complétement à la République, et il ajoutait, en vue des élections qui allaient avoir lieu : « N'accordons nos suffrages qu'à ceux qui, républicains de la veille ou du lendemain, voudront cette République irréprochable, qui la voudront étroitement liée aux intérêts conservateurs, ne séparant jamais la démocratie de la liberté, la liberté de l'ordre. Demandons aux candidats de déclarer formellement que le droit de révision est à leurs yeux un moyen d'améliorer, de consolider les institutions et non une arme pour les détruire. » M. Casimir Périer eut la joie de voir que ses idées politiques étaient partagées par la grande majorité de la France, qui envoya à la Chambre des députés des représentants décidés à maintenir la République, à la faire aimer et à suivre une politique aussi libérale que prudente. Le ministère Buffet, dont la politique venait d'être solennellement condamnée par le pays, ayant donné sa démission, M. Casimir Périer fut appelé par le président de la République à former un nouveau cabinet. Son programme, qui consistait à modifier profondément le personnel administratif dans un sens nettement républicain, rencontra au sommet du pouvoir une résistance qui lui fit renoncer à former un nouveau ministère. Au Sénat, il donna un ferme appui au cabinet Dufaure-Ricard. Atteint d'une douloureuse maladie, il succomba au mois de juillet, estimé de tous et emportant les vifs regrets du parti républicain.

PÉRIER (Paul-Pierre-Jean CASIMIR-), homme politique français, fils du précédent, né en 1847. Depuis 1873, il a obtenu, comme son père, l'autorisation de s'appeler Casimir-Périer. Il étudia le droit, se fit recevoir licencié et s'adonna particulièrement à des travaux historiques. Lorsque éclata la guerre de 1870, M. Casimir-Périer entra dans le corps des mobiles de l'Aube, qui furent dirigés sur Paris, et il prit part à la défense de la capitale. Au mois d'octobre 1871, il devint chef du cabinet de son père, appelé alors à prendre le portefeuille de l'intérieur, et conserva ce poste jusqu'à la démission de ce dernier (février 1872). En 1874, il fut élu membre du conseil général de l'Aube, dans le canton de Nogent-sur-Seine, après avoir déclaré qu'il ne voyait de salut que dans la République. A la même époque, il contribua activement à faire élire député dans ce département le général Saussier, républicain. Lors des élections du 20 février 1876 pour la Chambre des députés, il posa sa candidature dans l'arrondissement de Nogent-sur-Seine. Dans une réunion électorale, il fit la déclaration suivante : « Je n'ai jamais souhaité qu'un gouvernement : la République. J'affirme donc ici que la République est le gouvernement qui a toutes mes préférences. Si vous me faites l'honneur de m'appeler à siéger à la Chambre nouvelle et si l'on proposait jamais la révision de la constitution de février, je serai inébranlable à mon poste pour y défendre la République. » Il ajoutait dans sa profession de foi : « Je suis convaincu que la République demeurera le gouvernement du pays. La République doit être le pouvoir aux mains des plus honnêtes et des plus capables; elle doit respecter tous les droits, toutes les croyances, toutes les libertés qui ne sont pas une atteinte à la liberté d'autrui. » Aucun concurrent ne se présenta contre lui et il fut élu député par 6,980 voix. M. Casimir-Périer fit partie du centre gauche et de la gauche républicaine et vota constamment avec la majorité, qui fit preuve de tant d'esprit politique. Lorsque le maréchal de Mac-Mahon remplaça subitement le ministère républicain par un cabinet de combat, le député de l'Aube signa la protestation des gauches contre le message et la politique du président de la République (18 mai 1877); puis, le 19 juin, il fit partie des 363 qui infligèrent un ordre du jour de blâme au ministère de Broglie-Fourtou. Après la dissolution de la Chambre, M. Casimir-Périer se représenta devant ses électeurs de Nogent-sur-Seine. Vigoureusement combattu par l'administration, qui lui opposa, comme candidat officiel, un monarchiste, M. Valckenaër, il fut réélu député le 14 octobre 1877, par 6,418 voix. Il reprit sa place à gauche, dans la majorité républicaine, vota la nomination d'une commission d'enquête parlementaire, l'ordre du jour de défiance contre le ministère de Rochebouët (23 novembre), etc. Le 14 novembre, M. de Fourtou ayant insinué à la tribune que la candidature officielle s'était pratiquée, même sous le ministère Casimir Périer, au début de la monarchie de Juillet, le jeune député de l'Aube protesta avec énergie contre cette allégation et lut à la tribune des circulaires de son grand-père recommandant le respect absolu de la liberté électorale. Après la formation du cabinet républicain Dufaure-Marcère, M. Jean Casimir-Périer a été appelé aux fonctions de sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'instruction publique et des cultes (20 décembre 1877).

* **PÉRIERS**, bourg de France (Manche), ch.-l. de cant., arrond. et à 17 kilom. N. de Coutances; pop. aggl., 1,942 hab. — pop. tot., 2,615 hab.

* **PÉRIGNAC**, bourg de France (Charente-Inférieure), cant. de Pons, arrond. et à 22 kilom. S.-E. de Saintes; aujourd'hui moins de 2,000 hab.

* **PÉRIGNEUX**, bourg de France (Loire), cant. de Saint-Rambert, arrond. et à 23 kilom. S.-O. de Montbrison; aujourd'hui moins de 2,000 hab.

* **PÉRIGUEUX**, ville de France (Dordogne), ch.-l. du département, à 472 kilom. S.-O. de Paris, sur la rive droite de l'Isle; pop. aggl., 20,784 hab. — pop. tot., 24,169 hab. L'arrond. compte 9 cantons, 113 communes, 115,913 hab.

PÉRIMÉTRAL, ALE adj. (pé-ri-mé-tral, a-le — rad. *périmètre*). Qui a rapport au périmètre : *Ligne* PÉRIMÉTRALE.

* **PÉRIN** (Alphonse), peintre. — Il est mort à Paris en 1875.

PÉRIN (Georges-Charles-Frédéric-Hyacinthe), journaliste et homme politique français, né à Arras en 1838. Il termina ses études à Paris, où il fit son droit, prit le diplôme de licencié et devint avocat stagiaire. Peu après il quitta Paris, s'embarqua, visita notamment la Cochinchine et la Nouvelle-Calédonie et revint en France après avoir fait le tour du monde. De retour à Paris vers 1864, il collabora à divers journaux des écoles, puis au *Phare de la Loire*, au *Courrier du dimanche*, à la *Tribune* (1867), etc. Chargé, en 1869, d'aller créer à Limoges le *Libéral du Centre*, il fit dans ce journal une guerre acharnée à l'Empire et subit cinq condamnations de presse, à la suite desquelles le *Libéral* dut cesser de paraître. M. Périn revint alors à Paris et entra à la *Cloche* de M. Ulbach. Le lendemain de la révolution du 4 septembre, le gouvernement de la Défense nommait M. Périn, dont les opinions républicaines étaient bien connues, préfet de la Haute-Vienne. A la fois libéral et ferme, le nouvel administrateur se concilia l'estime de tous les partis. Il se démit néanmoins de ces fonctions le 30 octobre, afin de pouvoir prendre une part active à la guerre contre les Allemands. Après avoir essayé de lever un corps franc dans le Tarn et le Tarn-et-Garonne, il fut nommé, par M. Gambetta, commissaire de guerre à l'armée du Sud-Ouest (12 novembre). A ce titre, il prit une part active à l'organisation du camp de Toulouse. Porté candidat à l'Assemblée nationale dans la Haute-Vienne, il figura en tête de la liste républicaine avec 18,024 voix, mais ne fut point élu. Il rentra alors dans la vie privée. En 1873, M. Périn rompit le silence qu'il gardait depuis longtemps et publia, sous le titre de : le *Camp de Toulouse* (1873, in-8°), un livre dans lequel il réfuta les assertions erronées émises par M. de Rességuier dans son rapport sur les actes de la Défense dans le Sud-Ouest. Le 11 mai de cette même année, une élection complémentaire eut lieu dans la Haute-Vienne pour remplacer M. Saint-Marc Girardin, décédé. Porté candidat par les républicains, il fut élu député par 32,508 voix contre M. Saint-Marc Girardin fils, candidat des monarchistes. M. Georges Périn alla siéger à l'extrême gauche, avec laquelle il a constamment voté, fit une opposition des plus vives aux actes du gouvernement de combat, se prononça contre le septennat, pour la constitution du 25 février 1875, contre la loi sur l'enseignement supérieur, etc. En diverses circonstances, il prit la parole pour traiter des questions relatives à la marine et aux colonies, notamment à la Nouvelle-Calédonie et à la Cochinchine, demanda la levée de l'état de siége, fut frappé de la censure (20 janvier 1874) pour avoir protesté énergiquement contre une insulte adressée aux radicaux par le député Rigot. Au mois d'octobre 1874, il eut avec M. Gregori, rédacteur du *Journal de l'Ouest*, un duel dans lequel les deux adversaires furent blessés. Après la dissolution de l'Assemblée, il posa sa candidature à la Chambre des députés dans la 1re circonscription de Limoges et il exposa le programme du « parti radical, c'est-à-dire du parti républicain réformateur, qui estime, dit-il, que la politique n'est pas la science des compromis, mais qu'elle doit, au contraire, avoir pour règle les principes et en poursuivre la réalisation, sans s'arrêter aux railleries des uns ni aux injustes accusations des autres. » Elu député par 9,312 voix contre M. Muret de Bort, monarchiste, il reprit sa place à l'extrême gauche, vota l'amnistie pleine et entière, la proposition Laisant, la suppression des jurys mixtes, celle du crédit des aumôniers, l'ordre du jour contre les menées cléricales, etc. Il prononça un discours en faveur de l'amnistie et demanda une enquête sur la situation des déportés à la Nouvelle-Calédonie, s'associa à la protestation des gauches contre le message du maréchal de Mac-Mahon (18 mai 1877) et fit partie des 363 qui votèrent l'ordre du jour de défiance contre le ministère de Broglie-Fourtou. Aux élections du 14 octobre 1877, M. Périn fut réélu député à Limoges par 8,000 voix contre M. de Lesterps, monarchiste. A la nouvelle Chambre, il a continué à voter avec l'extrême gauche. Lors de la discussion du budget de l'instruction publique en février 1878, il a fait adopter par la Chambre le vote d'un crédit de 170,000 francs pour trois voyages d'exploration scientifique.

PÉRINÉOPLASTIE s. f. (pé-ri-né-o-pla-stî — de *périnée*, et du gr. *plassein*, former). Chir. Autoplastie de la région périnéale.

PÉRINÉPHRÉTIQUE adj. (pé-ri-né-fré-ti-ke — du préf. *péri*, et de *néphrétique*). Méd. Qui